



Eligibilité des titres au PEA-PME

Paris, le 30 mai 2014. Foncière Volta, société foncière cotée sur le compartiment C d'Euronext à Paris, annonce respecter les critères d'éligibilité au PEA-PME précisés par le décret d'application en date du 4 mars 2014 (décret n°2014-283), à savoir :

- un effectif total inférieur à 5 000 salariés ;
- un chiffre d'affaires inférieur à 1,5 milliard d'euros ou un total de bilan inférieur à 2 milliards d'euros.

En conséquence, les titres Foncière Volta peuvent pleinement être intégrés au sein des comptes PEA-PME, qui bénéficient des mêmes avantages fiscaux que le plan d'épargne en actions (PEA) traditionnel.

Recevez gratuitement toute l'information financière de la société en vous inscrivant sur :

www.actusnews.fr

FONCIERE VOLTA

Antoine MENARD
Président Directeur Général
Tél. : 01 56 79 51 10
contact@foncierevolta.com

ACTUS finance & communication

Jean-Michel MARMILLON
Relations Presse
Tél. : 01 53 67 07 80
jmmarmillon@actus.fr

Jérôme FABREGUETTES-LEIB
Relations Actionnaires / Investisseurs
Tél. : 01 77 35 04 36
jfl@actus.fr